



KEYNECTIS

Communiqué de presse
Paris, le 23 novembre 2004

**KEYNECTIS, facilitateur de la dématérialisation de la signature électronique
présumée fiable de la CNCC**

A la demande de nombreux cabinets contrôlant des OPCVM, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) a entrepris le développement d'un dispositif de signature électronique 'commissaires aux comptes' présumée fiable* avec service d'archivage associé.

L'objectif est de mettre en place un processus de dématérialisation des documents (rapport général, attestations, courriers, ...) et des échanges à l'attention de ses 13 500 commissaires aux comptes et d'apporter ainsi une présomption de preuve par l'utilisation :

- de certificats dits 'qualifiés' : fournis par l'opérateur de services de confiance, KEYNECTIS, nouvellement créé
- de dispositifs de création de signature électronique sécurisés (cartes à puce certifiées et procédures d'enregistrement face à face)

Car, si la dématérialisation des documents est aujourd'hui un enjeu primordial des entreprises, les documents sous format papier demeurent utilisés en particulier pour justifier de l'engagement respectif de ses signataires.

Le dispositif de signature électronique permet d'identifier le signataire d'un document (notion d'authentification) et garantit l'intégrité du document. Seul l'archivage des documents se fait en ligne, après ouverture de coffres forts électroniques.

Pour répondre à cet engagement, KEYNECTIS, 1^{er} industriel des services de certification électronique s'est positionné en 'chef de file', afin de délivrer à la CNCC un service clé en main de création et d'opération de l'Autorité de Certification CNCC.

L'ensemble des autres fonctionnalités requises a toutefois nécessité l'intervention d'un consortium de fournisseurs parmi lesquels :

- Unilog : pour le développement de l'application portail
- Utimaco : qui a fournit l'outil de signature électronique et de vérification - Sign&Crypt
- Setec : pour la fourniture des cartes à puces supports de la signature électronique
- Gemplus : pour la fourniture du token d'authentification au portail
- et CDC Zantaz : pour la mise en place du service d'archivage sécurisé

En pratique, pour pouvoir signer un document dématérialisé (courrier, vérification des comptes, ...) chaque commissaire aux comptes doit se munir d'un certificat électronique – véritable pièce d'identité électronique - nominatif sur support carte à puce.

La commande d'un kit de signature électronique s'effectue en ligne sur le portail de la CNCC (www.cncc.fr) après saisie d'un identifiant et d'un mot de passe par l'utilisateur.

La Compagnie régionale, agissant en tant qu'Autorité d'Enregistrement (AE), valide alors les commandes sur la base des informations saisies par le professionnel. Sur la base des informations validées par la Compagnie régionale, KEYNECTIS fabrique le kit de signature qu'il envoie à la Compagnie régionale pour remise au commissaire aux comptes en procédure face à face (procédure imposée par la réglementation pour disposer d'une 'signature électronique sécurisée') - un courrier contenant le code PIN de déblocage de la carte et le code d'activation du logiciel est envoyé en parallèle au commissaire aux comptes.



KEYNECTIS

Pour signer électroniquement un document, le commissaire aux comptes utilise alors les éléments fournis dans son kit de signature (carte à puce nominative, lecteur de carte et logiciel de signature). La signature digitale est matérialisée sur le document par un sceau « Commissaire aux comptes » (éventuellement complétée par le scan de la signature manuscrite du commissaire aux comptes). Les documents signés ont alors la même valeur juridique qu'un original papier

** répondant aux exigences législatives et réglementaires en vigueur. Le décret du 30 mars 2001 ayant conféré à la signature électronique la même valeur juridique que la signature manuscrite.*

A propos de la CNCC

La CNCC est placée auprès du ministère de la Justice et regroupe tous les commissaires aux comptes (personnes physiques ou morales) inscrits sur la liste. L'inscription et la discipline des membres de la profession relèvent de Commissions placées auprès des cours d'appel, ainsi que d'une instance nationale siégeant au ministère de la Justice. Sur le plan international, la Compagnie nationale est membre de la FEE (Fédération Européenne des Experts Comptables), l'IFAC (International Federation of Accountants), l'IASC (International Accounting Standards Committee).

A propos de KEYNECTIS

KEYNECTIS est le premier industriel français des services de confiance. Au service d'une ou de plusieurs Autorités de Certification, KEYNECTIS dispose d'un centre de production répondant aux plus hautes exigences de sécurité physiques et logiques dans lequel est réalisée la fabrication du certificat électronique ('passeport' électronique), pour le compte et sur l'ordre de ses clients. KEYNECTIS opère ainsi les Infrastructures de Gestion de Clés des Autorités de Certification qui le souhaitent, tout en laissant à ces dernières un contrôle total sur les modes d'attribution, de diffusion et d'administration des certificats électroniques qu'elles délivrent.

Contact presse

Caroline DROBINSKI
KEYNECTIS
Tél. : + 33 (0)1 53 94 22 00
Fax : +33 (0)1 53 94 22 01
caroline.drobinski@keynectis.com

